

<u>COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL</u> <u>JEUDI 24 FEVRIER 2022 (affichage)</u>

<u>Etaient présents</u>: Didier BLANCHARD, Véronique BLANCHARD, Ludovic CHARVOLIN, Samuel JUBAN, Thierry ROST, Fabrice PLEVY, Pascal VENET, Frédéric MAUVERNAY, Christelle BUFFAT,

Sandra BERTHOLLET, Véronique CROZIER et Alexandre CORNU.

Absents excusés: Yannis HODOUL, Florence BLANCHARD, Eric RAMBAUD

Secrétaire de séance : Samuel JUBAN

1) Lotissement la Péricole 2 : fixation du prix de vente

Ce point inscrit à l'ordre du jour est reporté à une date ultérieure. Une TVA sur marge doit être appliquée sur le prix de vente et il manque des éléments concernant les modalités de calcul de cette TVA.

2) <u>Convention de mise à disposition d'un agent du patrimoine avec la commune de St Genis l'Argentière</u>

Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention de mise à disposition d'un agent du patrimoine avec la Mairie de St Genis l'Argentière.

Marine Arnold, recrutée par la mairie de St Genis, interviendra à la bibliothèque de Grézieu, en remplacement de Véronique Gouttenoire-Villemagne. Elle aura un temps de travail hebdomadaire de 24h, réparti comme suit :

15 h pour la commune de St Genis l'Argentière

1h pour la commune de la Chapelle-sur-Coise

4 h pour la commune de Grézieu-le-Marché

4 h pour la commune de Meys.

soit 9 heures de travail hebdomadaires mutualisés.

La convention prendra effet du 1er mars 2022 au 31 décembre 2024.

3) Reversement des frais de scolarité à la commune de Chazelles-sur-Lyon (année scolaire 2021-2022)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à rembourser à la commune de Chazelles-sur-Lyon les frais de scolarité des élèves domiciliés à Grézieu inscrits dans les écoles maternelle et élémentaire publiques de Chazelles-sur-Lyon (78 €/élève pour l'école maternelle - 85 €/ élève pour l'école élémentaire). Les frais de scolarité s'élèvent à 744 € pour 9 élèves grézollaires.

4) <u>Participation au Comité d'Action Sociale et Culturelle des Collectivités Locales du Canton de St Symphorien-sur-Coise (CASCC) pour l'année 2022</u>

Le Conseil Municipal vote une participation de 675.62 € pour l'année 2022 pour 2 agents qui ont souhaité adhérer au CASCC. Les adhérents peuvent ainsi bénéficier de chèques ANCV, chèques OSER ou CADHOC (770 € de droits pour un temps plein pour l'année 2022).

5) Choix de la maitrise d'œuvre de la rénovation thermique de la salle du Cartay

Jérôme Néel sera missionné pour réaliser la maitrise d'œuvre de la rénovation thermique de la salle du Cartay. Sa mission s'élèvera à 27 000 € HT pour un montant total de travaux de 210 000 € HT.

6) Instauration des tours de garde des élections présidentielles

7) Compte rendu des commissions et questions diverses

Dossier de péril Savarino : Mme Tholy, receveuse, informe Monsieur le Maire de la difficulté qu'elle rencontre pour recouvrer la somme que Monsieur Savarino doit à la commune.

Monsieur le Maire va mandater un bureau d'études qui sera chargé de vérifier la structure et l'état général du bâtiment, afin de poursuivre la procédure en cours.

Ce tènement sera mis en réserve au PLU (emplacement stratégique pour la commune).

- Urbanisme : présentation du PADD au conseil municipal jeudi 14/04 à 20h.
- <u>Parking mairie</u>: suite aux problèmes de stationnement dans le centre bourg, il est proposé de créer 6 ou 7 places de parking sur l'espace vert jouxtant la résidence Carina, vers l'accès aux garages. Des devis vont être demandés.
- Problème de chauffage au bar restaurant : le groupe de la pompe à chaleur est HS. Christophe Venet a été missionné pour la réparation. Coût 6 299.52 € TTC.
- Travaux de voirie rue des colombes : les travaux sont terminés.
- Commission OM CCMDL: une réunion sera fixée avec le vice-président de la CCMDL, Pascal Redon et Barbara Pécile pour étudier la gestion des déchets, la valorisation du compostage, la suppression du ramassage des déchets au porte à porte et avoir une vision globale sur le village. Un groupe projet sera créer pour travailler sur ce dossier.
- Commission tourisme : mardi, la CCMDL a délibéré pour que Thiery Rost soit délégué au tourisme à la place de Samuel Juban.
- Sortie du conseil : dimanche 2 octobre 2022 Seront invités les membres du conseil municipal, du CCAS, les bénévoles de la bibliothèque, les employés ainsi que les conjoints et les enfants.
- Accueil des nouveaux arrivants : vendredi 29/04 à 19h à la salle polyvalente.
- ➤ Remise des prix fleurissement : samedi 9/04 à 10h30 à la salle polyvalente. Echange de graines en collaboration avec la bibliothèque.
- CCAS: sortie des ainés le 18/03 à l'Ilot Café pour un repas spectacle avec un humoriste. Un article est paru dans le Progrès concernant le don de 4 489 € remis par la section danse de l'association les Colombines au profit du CCAS. Le CCAS envisage d'acheter du matériel informatique dès le 2ème semestre.
- Messagerie mairie: la nouvelle adresse mail de la mairie est active: mairie@grezieulemarche.fr.
- Commission bâtiments (Ludovic Charvolin): la vérification des installations électrique est terminée. Christian Ronzon a poncé le portail du local boules. Il a commencé à détapisser le logement communal. Didier Blanchard souhaiterait que les travaux du logement soient terminés début juillet.
- SYDER: charges 2022 : 48 639 € comprennent les charges liées aux travaux d'investissement en électricité, éclairage public, à la maintenance et à l'exploitation de l'éclairage public. Grosse augmentation du coût de l'énergie + 48%.
 - En l'absence de délibération, les charges sont automatiquement fiscalisées (c'est-à-dire payées par les contribuables via leurs impôts locaux). Cette somme était auparavant prélevée sur la taxe d'habitation (TH). Depuis sa suppression par le gouvernement, ce sont désormais les contribuables redevables de la taxe sur le foncier bâti (TFB) qui s'en acquittent. La suppression de la TH a eu un impact très important sur les sommes payées par les contribuables s'acquittant de la TFB, qui sont les propriétaires. Ils sont par nature moins nombreux et voient donc leurs impôts augmenter. Les charges 2021 s'élevaient à 43 374 € (soit une augmentation de 5 265 € cette année). Le conseil municipal aura la possibilité soit de budgéter la totalité des charges, soit de la fiscaliser,
 - Le conseil municipal aura la possibilité soit de budgéter la totalité des charges, soit de la fiscaliser, soit de budgéter une partie et fiscaliser l'autre partie. Décision prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal.
- Projet de réhabilitation de l'ancienne école : quelques idées suite à un tour de table : logements seniors espace culturel bibliothèque ludothèque MAM espace de coworking. Un sondage ouvert pourrait être fait auprès de la population (questionnaire boite à idées) distribution de flyer dans les boites aux lettres –création d'un groupe projet lors de la prochaine réunion du conseil
- Secrétariat CCMDL : Nelly Viricel (secrétaire de mairie itinérante) entrera en fonction le 21/03.
- Parrainage : Didier Blanchard s'interroge sur le manque de parrainage de certains politiques.